



Juin 2021



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

CRÉATION, REPRISE, TRANSMISSION

▶▶▶ Les chiffres-clés 2020



UNE INITIATIVE
des Chambres d'agriculture pour
une agriculture en transition



Groupama
LOIRE BRETAGNE



Sébastien ROUAULT

Élu référent
Installation-Transmission des
Chambres d'agriculture
de Bretagne

Devenir agriculteur.rice, un métier d'avenir !

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de Bretagne a le plaisir de communiquer les chiffres-clés de l'installation et de la transmission de notre région. Il est prioritaire, pour nous, de suivre et d'analyser ces données, depuis le Point Accueil Installation où s'expriment les "envies d'agriculture", jusqu'aux premiers indicateurs de réussite et de pérennité des projets. Il est de notre responsabilité de répondre au mieux aux porteurs de projet, dans l'accès au foncier, l'accès aux compétences, l'accès au capital et à l'investissement.

Ce prisme de l'installation nous donne un aperçu de l'agriculture de demain, dans toute sa diversité. Diversité des profils de porteurs de projet, des productions, des stratégies de système, de valorisation, de commercialisation...

En 2020, les tendances illustrent bien cette diversité, avec 16 % de personnes en reconversion professionnelle venant d'autres secteurs d'activités, 29 % non issues du milieu agricole, 36 % qui s'installent hors du cadre familial.

Encore cette année, les projets en agriculture biologique sont bien représentés avec 30 %, notamment en maraîchage (près de 50 % des installations en AB). Concernant les productions, la pluralité est au rendez-vous, alliant des ateliers traditionnels, en lait, volailles et porcs... avec des ateliers de transformation, et/ou des projets en maraîchage, miel, ovins viande ou lait, horticulture, cidre, lait de chèvre, plantes aromatiques et médicinales, bière, petits fruits rouges, lait d'ânesse, poules de collection..., mais aussi les premiers projets viticoles bretons.

La situation sanitaire a mis l'agriculture sur le devant de la scène, avec en particulier l'enjeu de notre souveraineté alimentaire.

Nous en sommes convaincus, nos métiers sont des métiers d'avenir. Faisons en sorte collectivement, par nos accompagnements, aides, dispositifs... que les départs à venir, soient une opportunité pour de nombreux nouveaux entrants, pour reprendre nos savoir-faire, mais aussi pour adapter, innover... et répondre aux nouveaux enjeux dans les meilleures conditions.

Vous souhaitant une bonne lecture !



SOMMAIRE

CRÉATION & REPRISE D'ENTREPRISE

Un dispositif d'accompagnement / p. 5

Le dispositif de professionnalisation
Les contacts au PAI
Les rendez-vous 3P

Chiffres de l'installation aidée / p. 7

Zoom sur 2020
Evolution sur les 8 dernières années
Evolution et répartition géographique
Le profil des nouveaux installés
Le profil des exploitations
Petits secteurs de production
Agriculture biologique
L'installation au féminin
Coûts et financement de l'installation

Zoom sur le lait

Le suivi post-installation / p. 19

Dispositif de suivi et de contrôle des JA

TRANSMISSION

Renouvellement des générations / p. 20

Infos et accompagnements / p. 22

Les outils de la transmission / p. 23

Le répertoire départ installation / p. 26

Accompagnement des situations fragiles, reconversions et cessations / p.30

**CONTACTS INSTALLATION ET TRANSMISSION
EN BRETAGNE / p. 31**



01

CRÉATION &
REPRISE D'ENTREPRISE



S'installer en agriculture

DEPUIS 2009, LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET LEURS PARTENAIRES PROPOSENT UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION PERSONNALISÉ, POUR DES PROJETS RÉUSSIS, VIABLES ET VIVABLES...

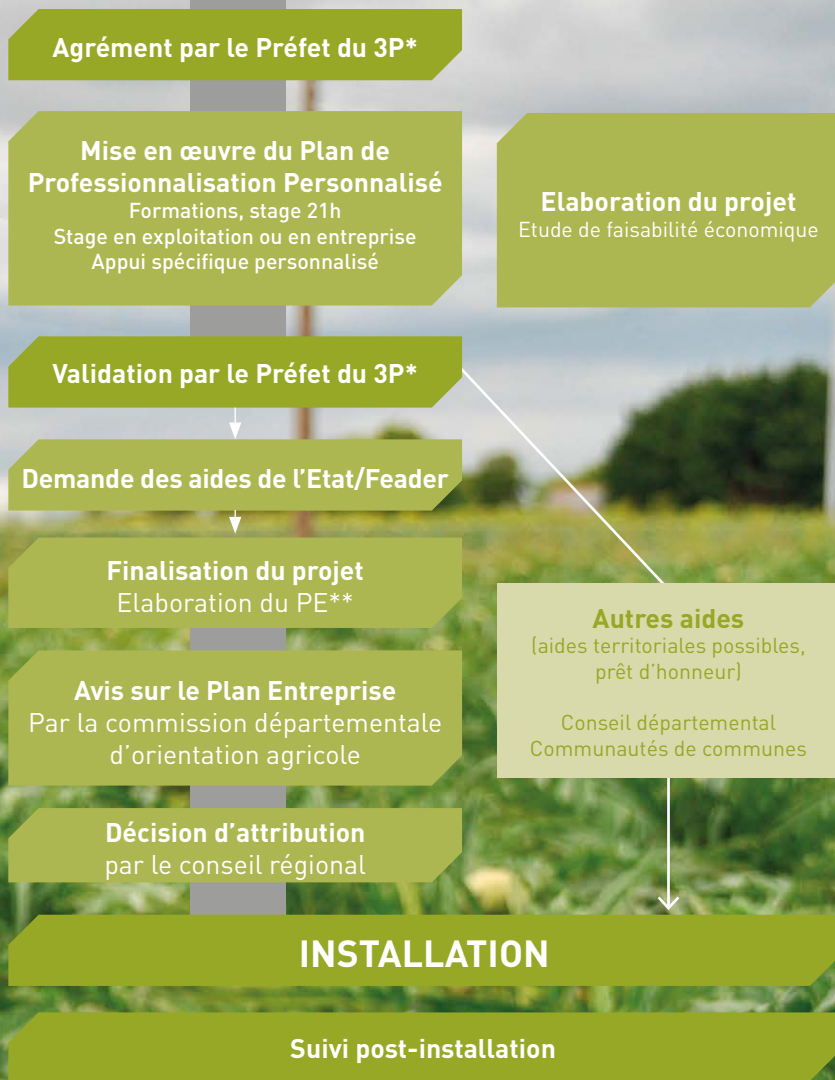
Pour vous accueillir, vous informer et vous orienter - 0820 22 29 35



Prévoir 12 à 18 mois

Délai validation 3P-date d'installation : 24 mois maxi

Délai réalisation 3P : 36 mois maxi



* 3P : Plan de Professionnalisation Personnalisé - ** PE : Plan Entreprise



LE DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION : UN GAGE DE RÉUSSITE

Le dispositif d'installation, porté par les Chambres d'agriculture, est la porte d'entrée pour obtenir les aides à l'installation (12 000 à 24 000 € de DJA en fonction des projets). Il permet également de pouvoir bénéficier du **STATUT JA**. Mais il s'agit avant tout d'un dispositif de professionnalisation, qui vise la montée en compétence des futurs installés pour leur donner toutes les chances de réussite.

Il permet de confronter son projet à des spécialistes, mais aussi à d'autres porteurs de projet, de l'enrichir et le consolider grâce des outils pédagogiques adaptés. Ces dispositifs sont financés par l'Etat, la Région, et les Chambres d'agriculture dans le cadre du programme AITA.

→ Les contacts aux Points Accueil Installation



Parmi les 2 085 porteurs de projet ayant pris contact avec les PAI de Bretagne en 2020, on a enregistré 39 % de femmes, 34 % souhaitant s'installer en agriculture biologique, 41 % avec des projets de vente directe et 18 % avec des projets de transformation...

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de contacts	495	495	536	559	2 085

Contacts PAI

- **68 %** orientés vers le dispositif de professionnalisation 3P
- **15 %** en recherche de foncier, inscrits au Répertoire Départ Installation
- **17 %** se sont vus proposer des journées d'informations ou formations en émergence de projet

→ Les rendez-vous 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé)

Le dispositif de professionnalisation a accueilli 951 porteurs de projet en 2020, dispositif qui leur a permis d'acquérir les compétences, adaptées à LEUR projet.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Entretiens PPP	242	229	224	256	951
PPP agréés	163	187	183	162	695



S'installer en agriculture

Une idée, un projet ?
Renseignez-vous sur les démarches, les contacts, les conditions d'accès et trouvez votre exploitation...

Un dispositif à la carte, ouvert à **tous**, pour répondre à **vos besoins...**







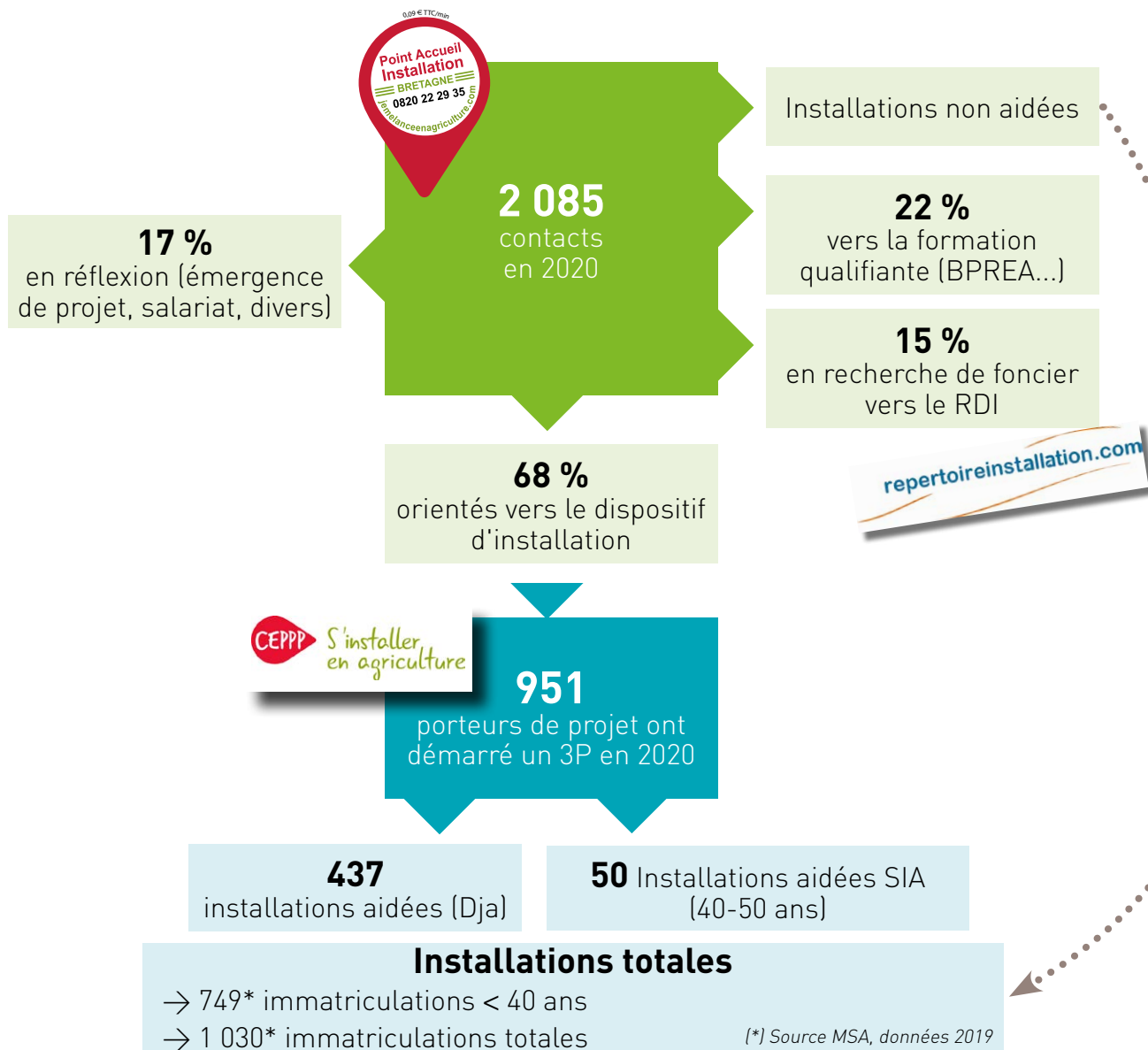




www.jemelanceenagriculture.com

LA DYNAMIQUE DE L'INSTALLATION EN BRETAGNE :

dispositifs et chiffres clés 2020



→ Évolution sur les 8 dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contacts Point Accueil Installation	1604	1623	1475	1730	1684	1994	1911	1844	2085
3P agréés	703	714	685	648	490	789	884	793	695
3P validés	583	548	580	439	476	500	538	585	553
Nombre d'installations aidées	460	478	484	392	476	465	472	485	437
Nombre d'inscriptions de candidats au répertoire au 31/12	1602	1462	1438	1330	1070	908	937	944	1100
Nombre d'exploitations inscrites au répertoire au 31/12	389	370	370	445	659	559	602	673	616
Nombre d'installations réalisées par le Répertoire	60	55	59	45	59	80	86	83	96
Nombre total d'installations (aidées et non aides)				744	692	733	731	749	

Sources : Les données sur les installations aidées sont issues de la cellule ODASEA de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Celles sur l'emploi agricole et sur l'installation des agriculteurs de moins de 40 ans sont issues de l'Observatoire Economique et Social Régional de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les indicateurs sur les caractéristiques des exploitations agricoles proviennent de la source Agreste. Tous les traitements statistiques ont été réalisés par l'Observatoire de l'Installation-Transmission "EULOAS" des Chambres d'agriculture de Bretagne. www.eoloas.net

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

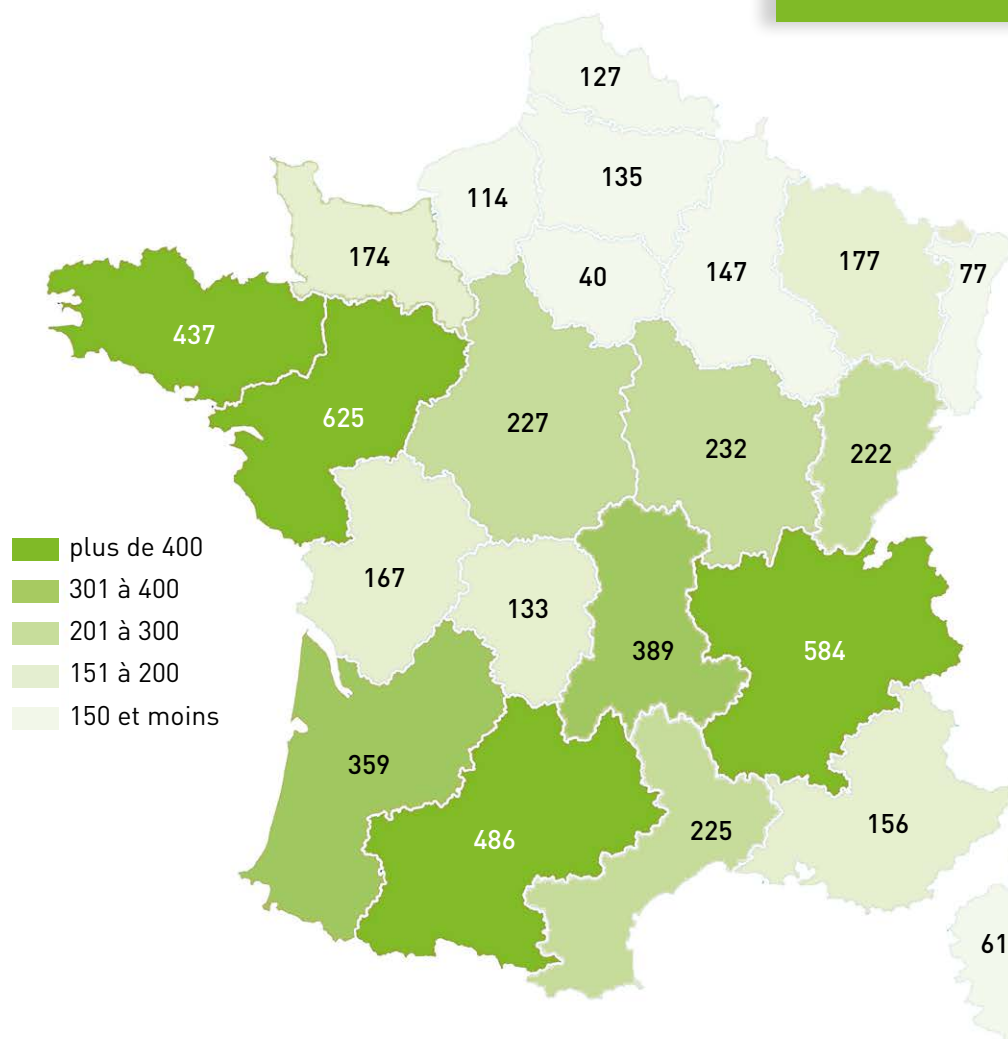
→ Évolution et répartition géographique

- 2020, le maintien de la dynamique d'installation

La Bretagne, une des 1^{ères} régions françaises

- **437 installations** en Bretagne en 2020 (dossiers DJA agréés) contre 485 en 2019
- **4 829 installations** en France en 2020 contre 4 990 en 2019

Nombre d'installations aidées en 2020



Dispositif national d'aides à l'installation



La nouvelle Loi d'avenir et la nouvelle programmation européenne ont renforcé ce dispositif DJA (Dotation Jeune Agriculteur), avec la Région comme autorité de gestion, et 80 % de part Feader.

Elles sont accordées aux jeunes agriculteurs remplissant certaines conditions réglementaires : âge, réalisation du 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé), capacité professionnelle, et Plan d'En-

treprise démontrant la viabilité du projet, agréé par le Préfet, validé par la Commission Permanente de la Région, sur avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

Les aides nationales sont constituées de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), avec un montant compris entre 12 000 € et 24 000 €, en Région Bretagne.

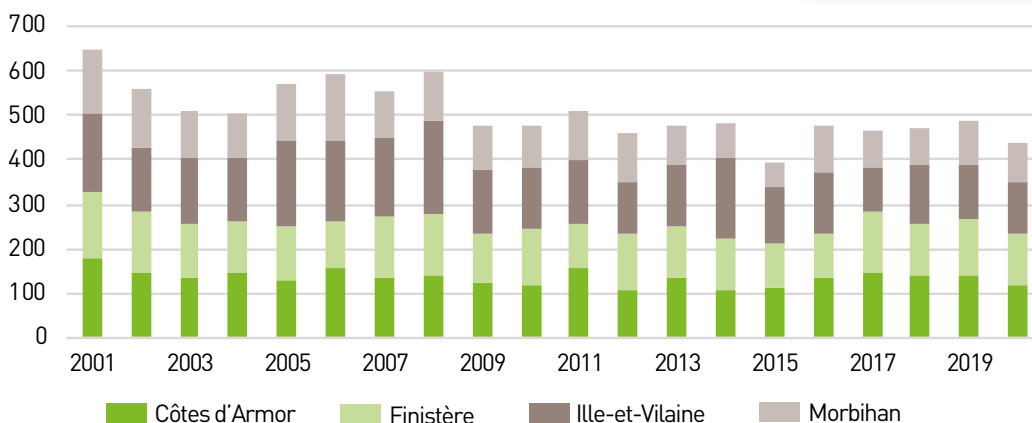
CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Évolution et répartition géographique

La situation est contrastée entre les départements :

- Côtes d'Armor : 118 projets agréés
- Finistère : 116 projets agréés
- Ille-et-Vilaine : 114 projets agréés
- Morbihan : 89 projets agréés

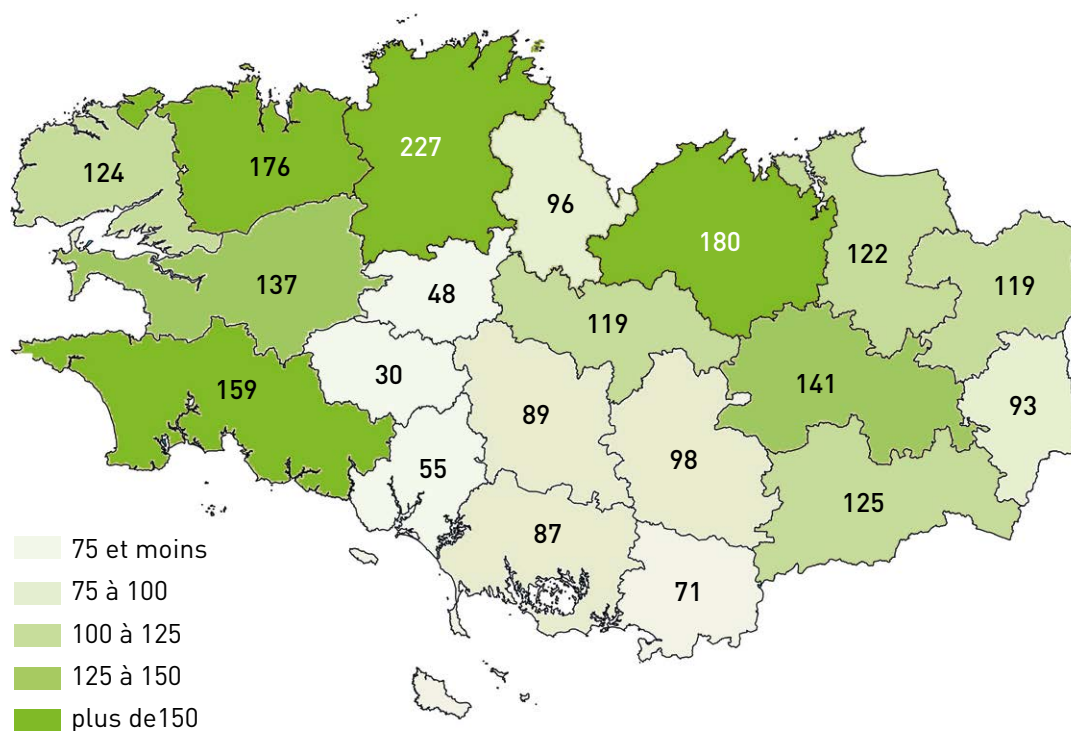
• Évolution de l'installation en Bretagne



L'installation aidée est stabilisée autour de 480 installations depuis une dizaine d'année. Le faible nombre de dossiers agréés en 2020, 437, est essentiellement dû à des reports liés à la situation sanitaires : décalage de formations, suspension des décisions structures, actes notariés, ... et non a une réelle baisse des installations. Ces installations sont décalées sur l'année 2021, qui enregistre déjà une forte augmentation des demandes.

• De fortes disparités géographiques

Nombre d'installations aidées par territoire entre 2016 et 2020



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

• Profil des nouveaux installés

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
% de femmes	22 %	23 %	29 %	23 %	24 %
Age moyen	29,5 ans	29,6 ans	29,4 ans	30,3 ans	29,7 ans
Formation % BTSA et +	34 %	56 %	49 %	45 %	46 %
% installation HCF*	41 %	38 %	26 %	38 %	36 %
% origine non agricole	36 %	22 %	25 %	34 %	29 %

Les données 2020 s'inscrivent dans les tendances. Au-delà des moyennes, on note une grande diversité de profils des porteurs de projet, avec notamment des publics très jeunes s'installant après leur BAC Pro, et des salariés agricoles en reconversion, âgés de 35 à 40 ans.

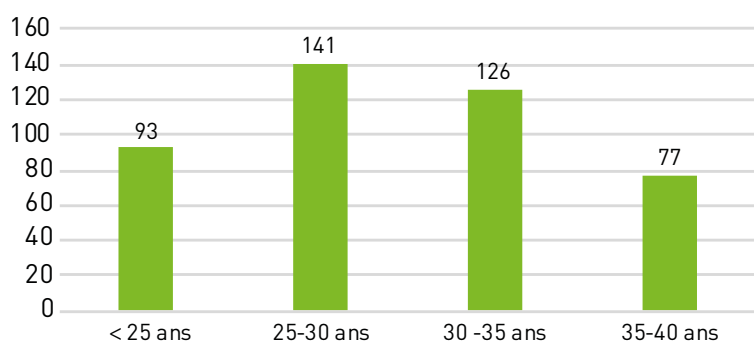
• Evolution des profils sur 5 ans en Bretagne

	2016	2017	2018	2019	2020
% de femmes	24,2 %	23,7 %	24 %	25 %	24 %
Age moyen	29,9 ans	29,6 ans	29,5 ans	29,6 ans	29,7 ans
Formation % BTSA et +	42 %	40 %	43%	43%	46%
% installation HCF*	37 %	37 %	36%	39%	36%
% origine non agricole	27 %	31 %	26 %	35 %	29 %

Si les données 2020 s'inscrivent dans les tendances, on note cependant une augmentation des installations HCF, dont 69 % sont réalisés par des fils et filles d'agriculteurs et des personnes non issues du milieu agricole (parents non agriculteurs). Parmi les « Non Issus du Milieu Agricole », 18 % s'installent dans le cadre familial.

* Hors cadre Familial (jusqu'au 3^e degré inclus)

• Âge à l'installation



www.eoloas.net

L'OBSERVATOIRE DE L'INSTALLATION
ET DE LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE



Eoloas propose à l'échelle de votre territoire, un diagnostic sur l'installation, la transmission et renouvellement des exploitations :

- un atlas cartographique
- un tableau de bord comportant des fiches statistiques et des fiches d'analyse.

Egalement disponibles : des études, des outils... qui pourront être adaptés à vos enjeux de territoire.

Un outil des Chambres d'agriculture

Quantifier le travail dans les projets d'installation, mission pas impossible !

Les moyens de production sont de plus en plus importants dans les projets d'installation : les volumes, les effectifs, les surfaces augmentent avec un nombre d'UTH qui n'évolue pas aussi rapidement. La productivité du travail prévisionnelle de ces projets s'intensifie, en particulier dans les élevages laitiers. Si les projets peuvent être évalués au regard de leur rentabilité économique prévisionnelle, comment apprécier la charge de travail à venir lorsqu'on atteint des dimensions jusqu'ici peu observées ?

Afin de sensibiliser les porteurs de projet à cette thématique, pas toujours facile à aborder, le parcours à l'installation développé par la Chambre d'agriculture propose, à différents moments clés, des méthodes pour y travailler.

La calculette travail est un moyen de traiter la question du temps car elle permet de quantifier un temps de travail prévisionnel et annuel, selon la nature des productions envisagées. Des références sont proposées, par activité, et selon différents critères tels que la dimension de l'atelier, le niveau d'équipements, l'attitude au travail....

Cet outil est largement utilisé dans les stages à l'installation, par une utilisation simple et rapide, et chaque porteur de projet peut faire des projections sur le besoin en main d'œuvre. Des discussions s'ouvrent ensuite pour trouver des solutions à intégrer dans le plan économique prévisionnel.

La calculette travail permet de quantifier un temps de travail prévisionnel et annuel, selon la nature des productions envisagées.

Les références temps de travail utilisées dans l'outil sont issues des travaux de recherche appliquée. Un travail récent mené avec CerFrance a permis de confronter les résultats issus de la calculette et les données de groupe issues des comptabilités. En comparant les besoins calculés avec la calculette et les UTH affichés dans les comptes, on constate qu'il manquerait en moyenne 530 heures de travail dans les élevages laitiers. Cette différence s'explique par

trois phénomènes : un accroissement de la productivité des élevages par rapport aux références utilisées, une présence d'un ou plusieurs bénévoles, et un temps de travail des agriculteurs supérieur à 2 400 heures par an, repère utilisé par les centres comptables.

Source : TerrAgricole - Publié le 26 novembre 2020 - Véronique Vannier, chambres d'agriculture de Bretagne

Des élus ont utilisé la calculette travail

Près de 20 élus responsables professionnels agricoles siégeant en CDOA installation ou en comité de présentation ont participé à des formations pour accompagner les porteurs de projets sur cette question du travail. Cela leur a permis de se doter d'outils d'analyse pour mieux mesurer la viabilité des projets d'installation au regard de la charge de travail, dans un souci de sécuriser l'installation des jeunes agriculteurs et de pérenniser l'agriculture.

Voici quelques extraits de leurs remarques :

"L'utilisation de la calculette temps de travail est une bonne base de réflexion et permet d'alerter et de se poser les bonnes questions en termes d'organisation du travail et de durabilité".

"C'est important d'utiliser la calculette sur son propre élevage pour pouvoir discuter avec des futurs installés sur le temps de travail".

"Cet outil est intéressant car il permet ensuite de soulever les points de vigilance, les leviers possibles, et les ressources existantes".

QUESTIONS À... GUILLAUME

Installé récemment en production laitière, avec deux associés, il témoigne sur la prise en compte du travail dans les formations liées à l'installation.

Pensez-vous que la question du travail est bien prise en compte dans le parcours installation ?

Oui. Cela m'a amené à réfléchir à des investissements spécifiques pour améliorer le temps et les conditions de travail : passage en 2 x 8, installer les veaux au plus près, acquérir du matériel pour l'alimentation des VL plus performant.

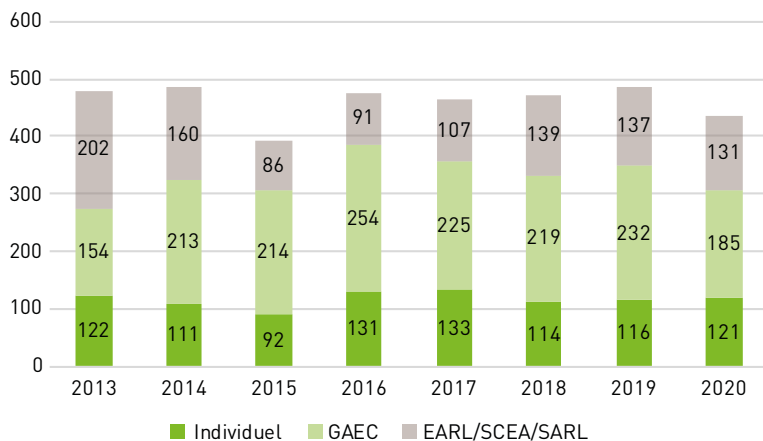
Qu'est-ce que l'utilisation de la calculette travail vous a permis de faire ?

Cela m'a permis de vérifier qu'au niveau travail, c'était envisageable même si aujourd'hui, il y a des pics d'activité. Mais on arrive à gérer.

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

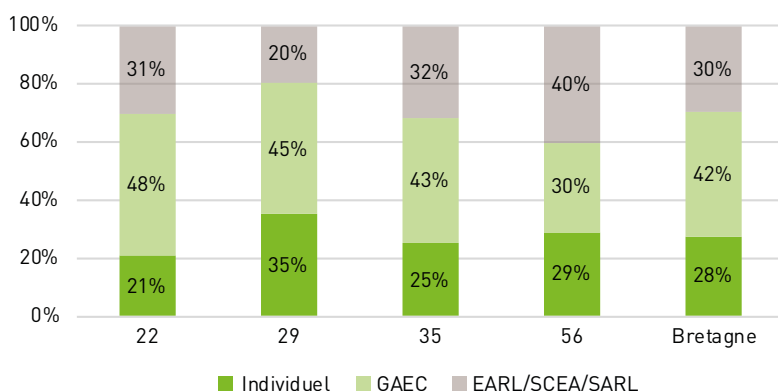
→ Le profil des exploitations

• Evolution de la forme juridique



Avec à présent 3 installations sur 4 en sociétés, l'agriculture est de plus en plus proche du monde de l'entreprise.

• Formes juridiques dans les départements



En 2020, 42% des porteurs de projet se sont installés en GAEC, 28% en individuel avec une disparité en fonction des départements.

88% de projets de reprise : une spécificité de l'agriculture

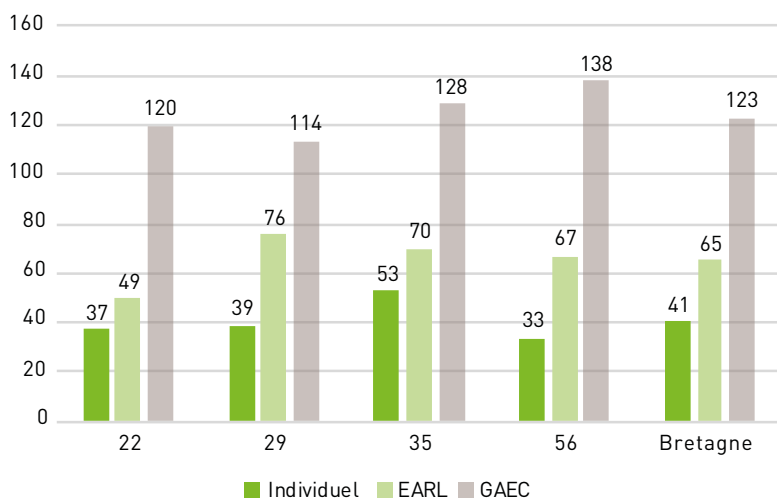
Sur les 437 projets d'installation, **88% sont des projets de reprise** d'exploitations existantes. C'est une spécificité de l'agriculture, et une installation est avant tout une transmission. Notons cependant que 12%, soit 54 projets sont le fait de création d'entreprise et d'activités.



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

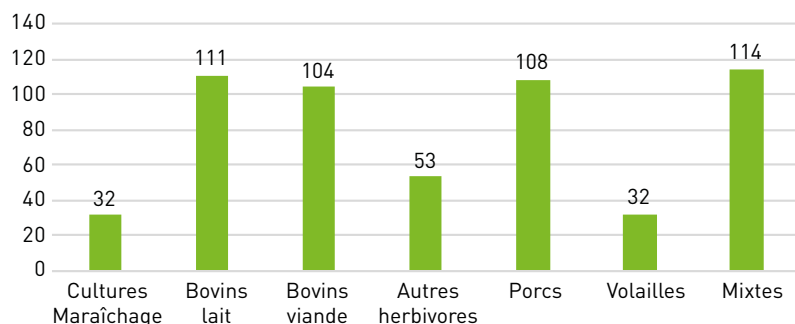
→ Le profil des exploitations

- La SAU en 2020 : 83 ha en moyenne



Moyenne de la SAU des projets d'installation : 83 ha en 2020. Cette moyenne est plus faible que les années précédentes (85 ha), en lien avec une forte proportion de projets hors sols (porcs, volailles) et le maintien des petits projets à haute valeur ajoutée. Cette moyenne recouvre de fortes diversités, fonction des productions et des systèmes.

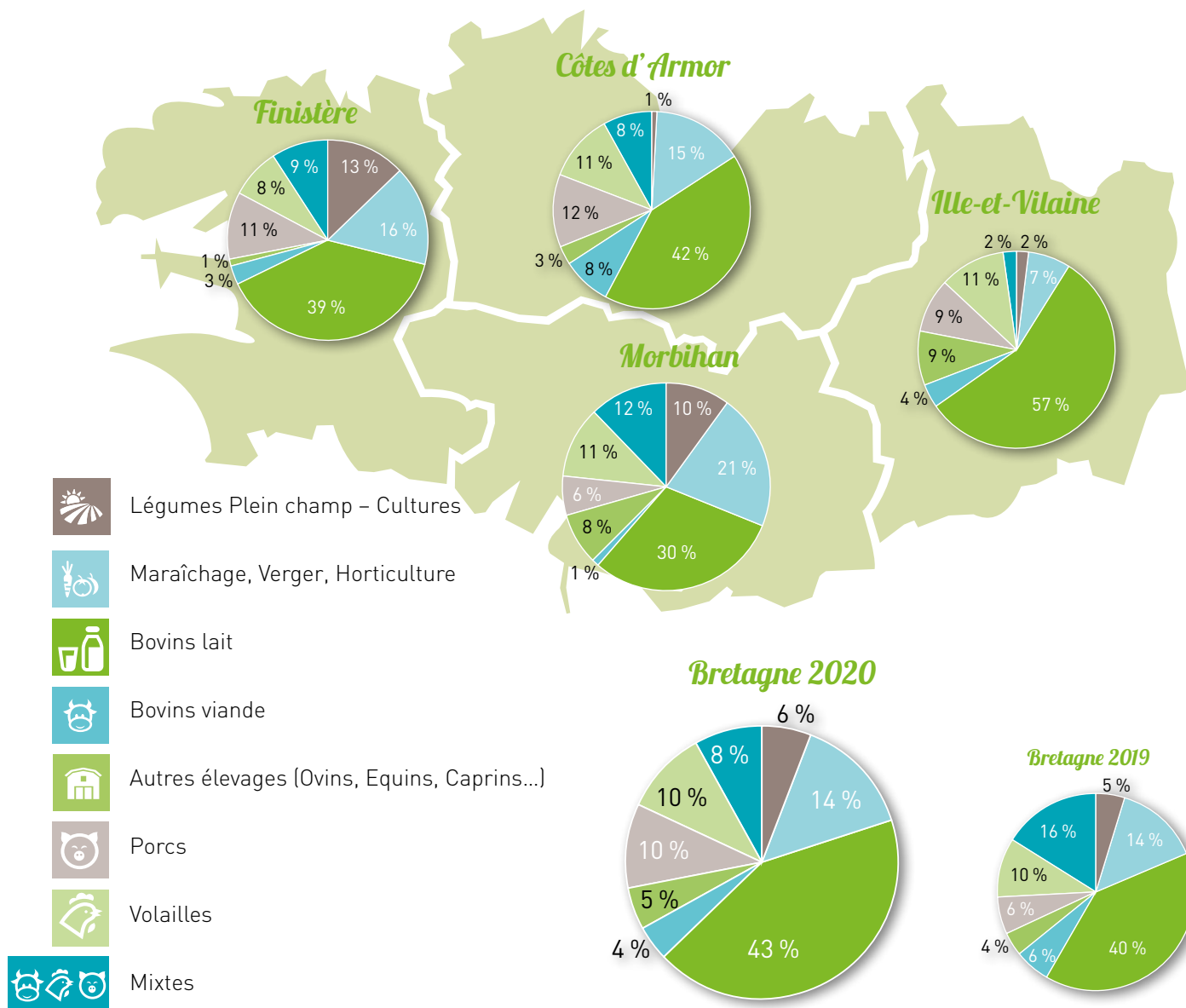
- La SAU et productions principales (en ha)



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Le profil des exploitations

- Productions : une large palette de projets



La production laitière la plus représentée

Les installations en **production laitière spécialisée**, avec 43% des installations en Bretagne, **restent majoritaires**.

Les installations **en production hors sol se maintiennent avec 20%** en 2020 (10% en Porcs, 10% en Volailles), contre 16% en 2019, 19% en 2017).

Notons également, un **maintien du taux de projets hors grandes filières** : maraîchage, ovins, caprins, équins, ostréiculture... et productions diverses avec 20%.



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Petits secteurs de production

		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Projets / petits secteurs de production	Total	26	27	27	19	99
	En %	19%	21%	22%	20%	20%
Projets vente directe	Total	19	29	20	31	99
	En %	16%	25%	18%	35%	23%
Projets de transformation	Total	7	13	14	12	46
	En %	6%	11%	12%	13%	11%

• 20% de projets dans des petits secteurs de production

L'année 2020 est encore marquée par une grande diversité de projets dans des petits secteurs de production. Parmi les 437 installations aidées en 2020, **20%**, soit 99 projets, concernent ce type de productions, devenues plus ou moins "courantes" sur notre territoire.

Il s'agit d'élevage ovins, caprins, équins, conchyliculture, apiculture, escargots,... en production animale et en production de maraîchage, pépinières, serres, vergers, fruits rouges, plantes aromatiques, plantes médicinales, champignons, fleurs, bière, pain, confitures... développés en filières courtes ou longues.

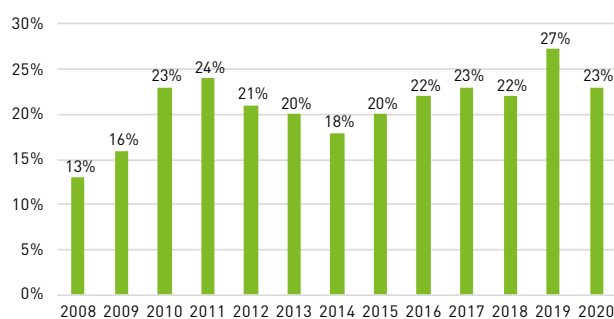
• 23% des projets en circuits courts

En 2020 on remarque que de nombreux porteurs de projets sont en recherche d'**une forte valeur ajoutée** (transformation et vente directe, accueil...) dans les productions traditionnelles comme dans des productions plus diversifiées.

Parmi les 437 installations aidées en 2020 :

- 27% (132 projets) ont développé une activité de vente directe, et/ou
- 13% (62 projets) ont développé une activité de transformation.

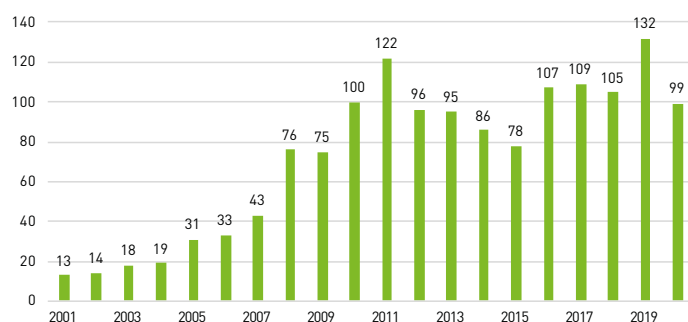
Evolution du % de circuits courts en installation



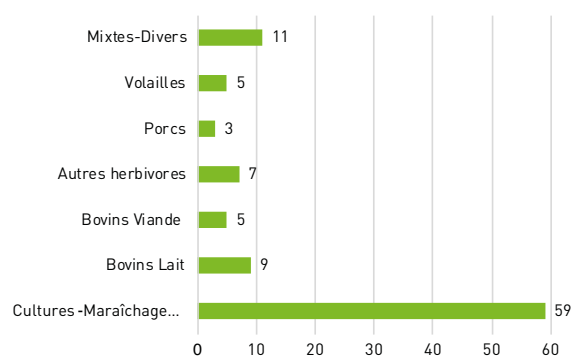
Qui sont les porteurs de ces projets en circuits courts ?

- Age moyen : 33 ans
- Femmes : 39 %
- Hors cadre familial : 59 %
- Non issu du milieu agri : 55 %
- En AB : 71 %
- Avec transformation : 45 %
- Création : 49 %
- SAU moyenne : 33 ha

Evolution du nombre d'installation avec projet de vente directe



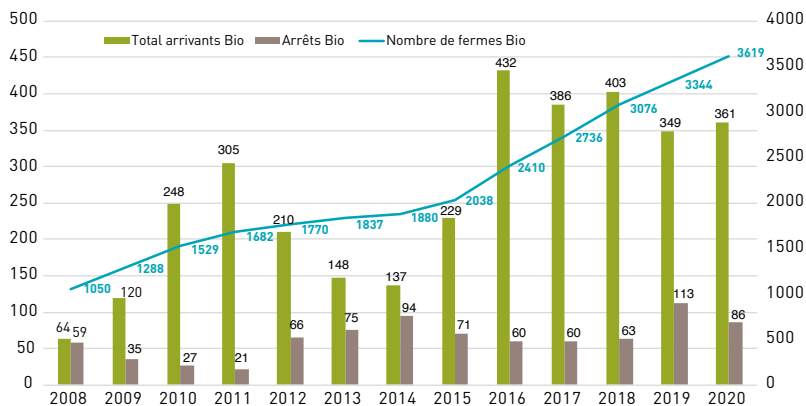
Nombre de projets en vente directe par production principale



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

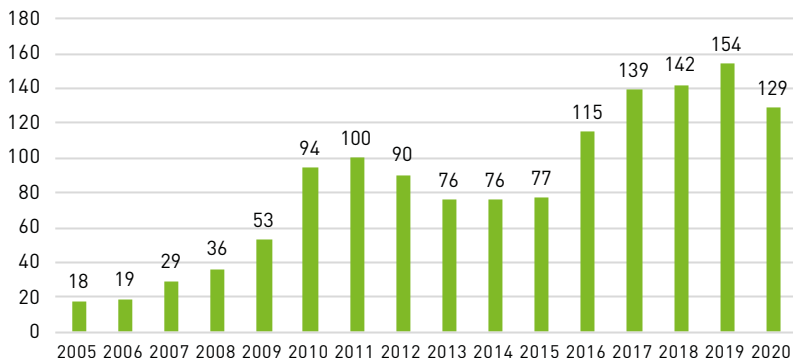
→ Agriculture biologique

• La dynamique BIO en Bretagne

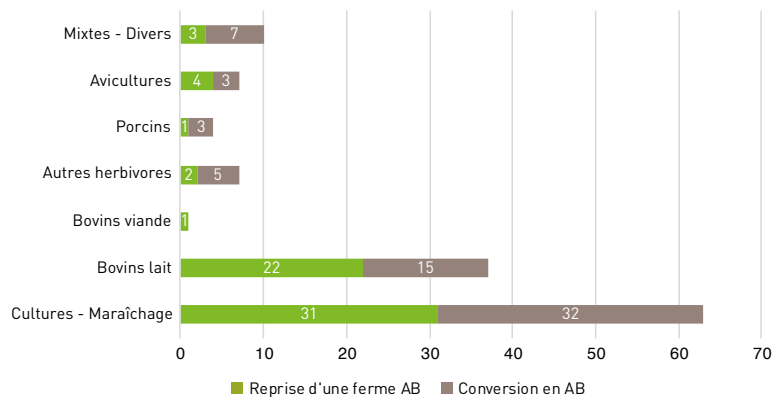


Source : Observatoire de la FRAB

• 129 installations aidées en agriculture biologique en 2020



Nombre de projets bio par production principale



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Jean-Louis Borloo
Premier ministre

En Bretagne, l'année 2020 est une année remarquable en termes de conversion et d'installation en agriculture biologique. La dynamique des conversions en production laitière et en légumes explique cette évolution. Sur l'installation aidée, le nombre de projets bio atteint également un chiffre record. Cependant, contrairement aux années précédentes, le nombre de conversions est plus important que celui de l'installation avec 3/4 des nouvelles fermes bio. Cette situation s'explique par la dynamique de conversion en production laitière.

Chiffres clés :

- 129 installations
- 30 % des installations aidées en Bretagne
- Côtes d'Armor : 31 installations
- Finistère : 33 installations
- Ille-et-Vilaine : 32 installations
- Morbihan : 33 installations
- 64 reprises et 65 projets de conversion au moment de l'installation

Qui sont les porteurs de ces projets en agriculture bio ?

- Age moyen : 32 ans
- Femmes : 35 %
- Hors cadre familial : 51 %
- Non issu du milieu agri : 43 %
- Avec vente directe : 54 %
- Avec transformation : 24 %
- Création : 33 %
- SAU moyenne : 49 ha

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Agriculture biologique

• Réussir sa conversion

Pour réussir sa conversion, il est nécessaire de murir son projet et de ne pas brûler certaines étapes. Pour s'y préparer de nombreux outils sont disponibles en Bretagne pour les producteurs.

LE PASS'BIO : un dispositif d'accompagnement

Financé par le conseil régional, il se décline en 2 versions

→ Le pass'bio diagnostic : étude de faisabilité d'une conversion à l'AB

→ Le pass'bio suivi : appui technique pour conforter les conversions engagées

CONTACT : Initiative Bio Bretagne – tél : 02 99 54 03 23 - maryline.le.ruyet@bio-bretagne-ibb.fr

Journée d'informations bio auprès des porteurs de projets

Un projet d'installation ou de conversion en agriculture biologique ? Pour trouver les réponses à vos questions : les marchés, le cahier des charges, les démarches de conversion, les aides... proposés par les Chambres d'agriculture chaque mois, à Plérin, St Ségal, Rennes et Vannes. Les informations sont disponibles au Point Accueil Installation ou auprès de votre contact AB (ci-contre).

Capbio-infos : une newsletter gratuite

L'équipe bio des Chambres d'agriculture de Bretagne publie une lettre d'information sur l'actualité de la bio. On y trouve des informations techniques, économiques, des témoignages de producteurs, des infos filières... ainsi que les résultats des travaux de recherche.

Les aides bio

En Bretagne, ouvertes à l'ensemble du territoire, elles se déclinent en deux mesures : CAB (aide à la conversion en AB) et MAB (aide au maintien en AB). Ce sont des contrats qui engagent l'agriculteur et le financeur sur 5 ans. En Bretagne, les plafonds des aides CAB et la MAB sont respectivement de 15 000 € et 7 500 €. Le dispositif devrait rester ouvert en 2019 si la dynamique des demandes d'engagement reste proche de celle de 2018. 2020 pourrait être plus compliqué.

PCAEA

Les soutiens aux investissements régionalisés via les Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles fonctionnent dans le cadre d'appels à projet. Toutes les informations et les documents à télécharger sont disponibles sur le site Internet europe.bzh (rubrique fonds européens / FEADER).

Des groupes d'échanges

Rejoindre un groupe d'échanges, c'est échanger pour progresser en s'appuyant sur les expériences des uns et des autres et en réalisant des visites sur le terrain. Des nouveaux groupes se mettent en place dans différentes productions.



www.produirebioenbretagne.fr

Co-animé par les Chambres d'agriculture de Bretagne et la FRAB, le portail internet "produirebioenbretagne.fr" donne un premier niveau d'information sur la réglementation et sur les dispositifs d'accompagnement. Il présente de nombreux témoignages de producteurs ayant franchi le cap de la conversion et aussi des actualités sur la conversion. L'outil s'adresse particulièrement aux producteurs qui s'interrogent sur l'intérêt d'un passage vers la bio et aux conseillers non spécialisés accompagnant ces producteurs.

Vos conseillers bio dans les Chambres d'agriculture

• Côtes d'Armor :

Sarah Bascou - 02 96 46 20 92
sarah.bascou@bretagne.chambagri.fr

• Finistère :

Isabelle Pailler - 02 98 88 97 60
isabelle.pailler@bretagne.chambagri.fr

• Ille-et-Vilaine :

Soazig Perche - 02 23 48 27 10
soazig.perche@bretagne.chambagri.fr

• Morbihan :

Christèle Burel - 02 97 46 22 36
christele.burel@bretagne.chambagri.fr

• Région :

Anne Audoin - 02 23 48 27 95
anne.audoin@bretagne.chambagri.fr

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ L'installation au féminin

En Bretagne en 2020, seules 24 % des installations de porteurs de projets sont réalisées par des femmes. Si cette proportion fluctue légèrement, elle reste relativement stable au fil des années.

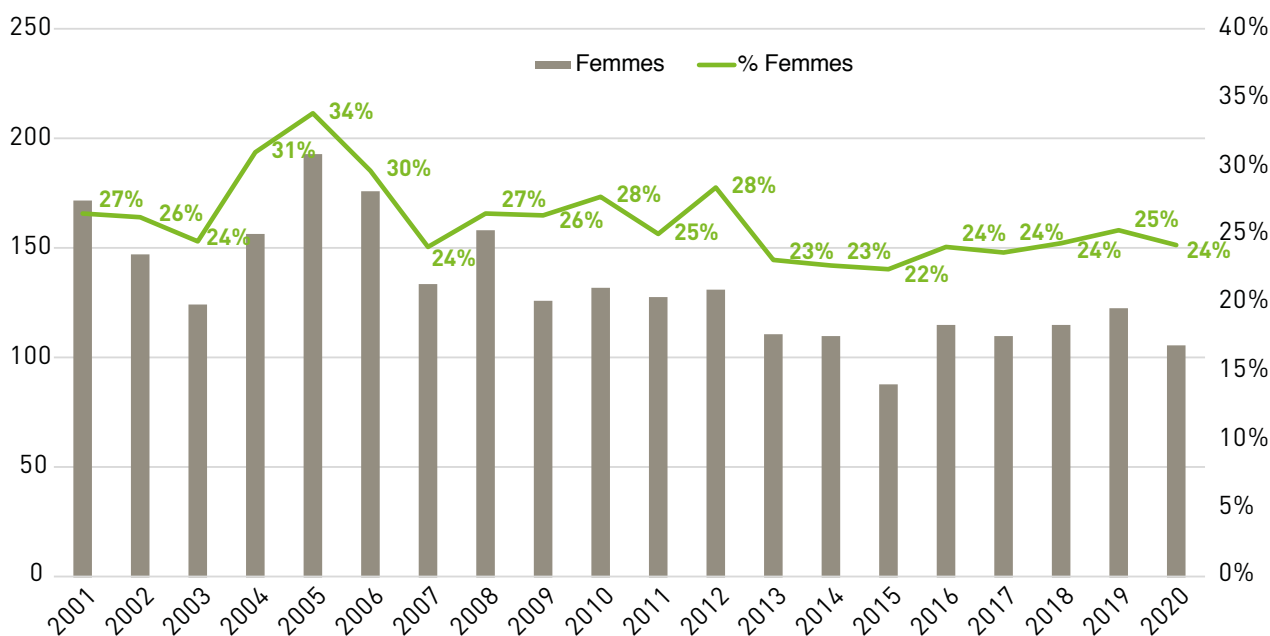
Avant de s'installer, les femmes ont plus souvent que les hommes un emploi non agricole

Elles s'installent en moyenne à 31 ans, pour 29 pour les hommes. La majorité des hommes étaient salariés du secteur agricole ou para agricole avant de s'installer : 68 % d'entre eux en 2020, contre 55 % des femmes. Elles étaient souvent en emploi dans un secteur non agricole ou demandeuses d'emploi.

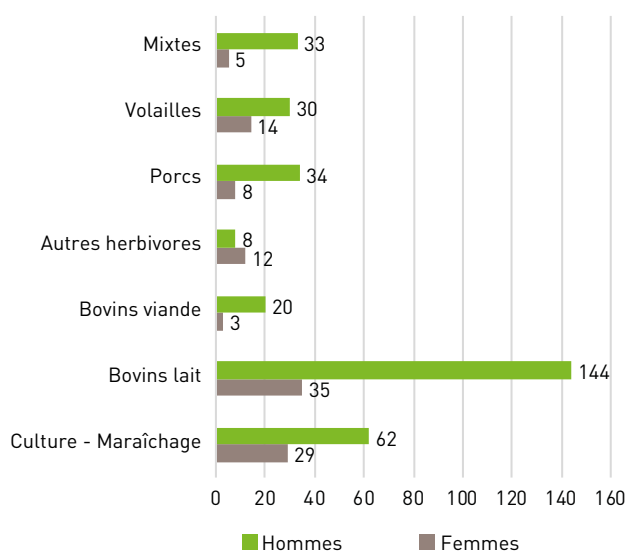
• De manière traditionnelle, les femmes s'installaient souvent en production laitière.

Cette tendance évolue et on les voit de plus en plus dans tout type de production, et les disparités hommes-femmes semblent s'estomper peu à peu.

On observe malgré tout un attrait qui reste important pour le maraîchage et la filière équestre, ovins-caprins, et moins d'attrait pour les filières plus conventionnelles Lait et Porcs.



• Genre et production principale des installations



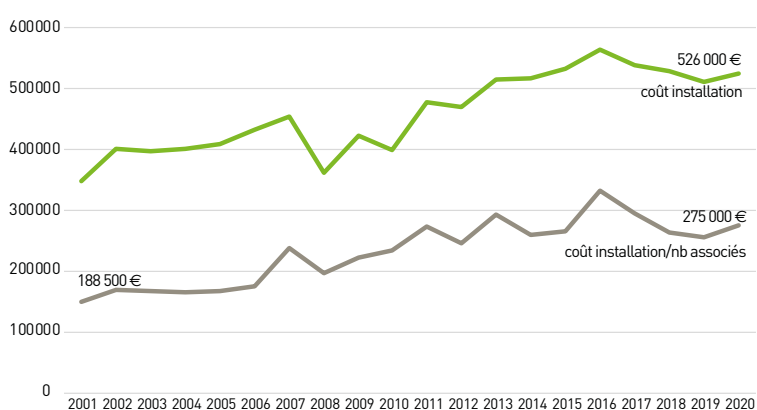
CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Coûts* et financements de l'installation

• Le coût de l'installation individuelle (121 projets en 2019)



• L'évolution du coût de l'installation



Le coût de l'installation individuelle (121 projets en 2020)

- Montant moyen d'une installation individuelle : **320 000 €**
- En 2020, le coût de l'installation, tout statut juridique confondu, diminue légèrement avec un montant moyen se situant autour de 526 000 €, soit 275 000 € par associé, avec une grande variabilité en fonction des productions et de la taille de l'outil repris.

* Que prend-on en compte dans le coût ?

On considère dans le coût de l'installation ou de la reprise, le montant de reprise du JA et les investissements réalisés dans les 4 années qui suivent son installation.

Notons que les approches du coût sont difficilement comparables entre "installation individuel" (reprise des bâtiments, du foncier, du matériel, du cheptel) et "installation sociétaire" (achat de parts sociales avec ou sans apport de moyens de productions).

On parlera, dans ce dernier cas, de "capital mis en œuvre". La reprise, beaucoup plus progressive, est alors plus difficile à appréhender.

Étude

Lorsqu'on observe les **223 installations en lait** de 2020, la référence moyenne est de 778 000 l, soit 343 000 l/associé, un coût moyen (reprise + investissement prévisionnel sur 4 ans) de l'ordre de 600 000 €. La productivité est en moyenne près de 8 200 l / VL (7 600 €, 2019).

Et le coût de reprise est important avec un coût de l'ordre de 0,77 €/l (0,85 en 2019, 0,85 en 2018, 0,87 en 2017 ; 0,95 en 2016 ; 0,85 en 2015 ; 0,82 €/l en 2014).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre	200	225	260	204	238	245	223
Référence moyenne	623 000 l	737 500 l	684 800 l	698 400 l	725 000 l	700 000 l	778 000 l
Référence moyenne/associé	265 000 l	303 000 l	287 800 l	286 500 l	306 000 l	290 000 l	343 000 l
Référence moyenne/MO totale	239 600 l	269 000 l	254 000 l	258 000 l	275 000 l	260 000 l	290 000 l
Coût moyen	510 000 €	628 000 €	650 000 €	607 000 €	615 500 €	595 500 €	600 000 €
Coût moyen/associé	217 000 €	258 200 €	282 600 €	223 000 €	260 000 €	247 000 €	263 000 €
SAU	102 ha	113 ha	111 ha	114 ha	112 ha	115 ha	116 ha
Nombre vaches laitières	79 VL	89 VL	89 VL	92	93	92	94

En effet, pour mémoire, une étude réalisée en 2015 dans le Finistère par le CER et la Chambre d'agriculture, nous donnaient quelques références sur les différentes valeurs des exploitations laitières finistériennes ; avec des valeurs calculées : sur la méthode de rentabilité passée de l'ordre de 0,75 €/l, sur la méthode de capacité de remboursement de l'ordre de 0,77 €/l, sur la méthode patrimoniale de l'ordre de 0,96 €/l.

LE SUIVI POST-INSTALLATION

→ Suivi et contrôle des engagements Dja : une réelle simplification

Pour les jeunes agriculteurs dont le dossier d'installation est **passé en CDOA avant le 31/12/2014**, reçoivent une fiche annuelle déclarative à remplir. Elle permet d'identifier les changements par rapport au PDE et d'informer le cas échéant le JA de la nécessité de faire un avenant. Puis un contrôle administratif est réalisé à l'issue de la 5^e année afin de vérifier que les engagements ont bien été respectés.

Pour ceux dont le dossier d'installation est **passé en CDOA à partir du 1^{er} janvier 2015**, la durée d'engagement est de 4 ans. Le JA reçoit une fiche de suivi à mi-parcours à la date anniversaire de ses 2 ans d'installation et dispose de 6 mois pour la retourner à la DDTM. Passé ce délai, il encourt une déchéance de 10% de sa DJA et le non-retour de la fiche avant la fin des 4 ans conduira à une déchéance de 100 %.

Les Chambres d'agriculture, dans le cadre de leur mission de service public, accompagne les jeunes dans cette étape : informations, pré-instruction des demandes, ateliers collectifs gratuits.

Etape qui permet de faire le point sur les installations, la réalisation des prévisionnels, les éventuelles difficultés rencontrées... le cas échéant, proposer des avenants au Plan d'Entreprise et des conseils de prévention des risques et d'accompagnements.

Les contrôles des engagements réalisés en 2020 ont permis aux jeunes installés en 2015 de toucher leur seconde fraction de Dja.

→ Le suivi proposé par la Chambre d'agriculture, un accompagnement pour sécuriser les projets

La Chambre d'agriculture propose un suivi aux exploitants sur leur première année d'activité.

Cet accompagnement comprend une visite pour faire le point sur la mise en œuvre du projet d'installation. Il permet d'identifier les besoins, de repérer d'éventuelles difficultés et si besoin d'orienter vers les interlocuteurs et/ou vers des solutions adaptées (conseil, formation, adhésion à un groupe de développement). Cet accompagnement bénéficie d'un soutien de l'Etat.

En cas de situation fragile identifiée, qu'elle soit d'ordre technique, économique, organisationnelle, relationnelle..., est proposé le « Pass Avenir JA ». Après une première phase de diagnostic, les pistes d'amélioration sont travaillées pour aboutir à un plan d'actions. Ce dispositif, réservé aux bénéficiaires de la DJA durant leur période d'engagement, est soutenu financièrement par la Région Bretagne.

→ Zoom sur le post-installation en quelques chiffres

Et après l'installation ? Une enquête auprès de 250 jeunes installés montrent que 93 % d'entre eux sont satisfaits à très satisfaits de leur nouvelle vie d'agriculteur.rice !

Au bout de quelques années d'installation, ils se sont intégrés dans leur nouveau métier, leur nouveau territoire. Ils sont contents de leur choix mais sont encore en pleine construction de leur projet, avec une importante charge de travail pour 80 % d'entre eux. Elle est occasionnelle pour 60 % mais représentent une préoccupation réelle pour 20 % . D'autres améliorations sont identifiées et travaillées : résultats économiques pour 40 %, maîtrise technique pour 33 %, gestion financière pour 25 % mais aussi relations humaines pour les projets en association, développement des circuits de commercialisation pour les installations avec circuits courts...

→ Un taux de pérennité à 4 ans de 97 % pour les installations aidées de Bretagne

5 ans après leur installation (aidée), 97 % de nouveaux installés bretons sont toujours en activité ! Un très bon taux de pérennité, si on compare par exemple au taux de maintien des entreprises, tous secteurs confondus, en France en 2018 : 50 % (source: OCDE).

Ce taux est stable depuis plusieurs années. A noter également que le nombre d'arrêt des nouveaux installés à 5 ans est 5 fois supérieur en installation non aidée.

TRANSMISSION RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

→ Stabilisation du taux de renouvellement : 1 installation pour près de 3 départs

Comme chaque année, nous suivons l'indicateur taux de renouvellement, c'est-à-dire, le ratio des installations sur les départs.

Les dernières données disponibles (source MSA) à ce jour sont les données 2018 :

- départs : 2 088 départs totaux, dont 360 départs de < 50 ans
- entrées : 1 041 nouvelles immatriculations totales, dont 731 nouvelles immatriculations de < 40 ans
- soit un taux de remplacement : Entrées < 40 ans / Départs de 35 % soit 1 installation pour 2,9 départs*.

La légère diminution de ce taux est essentiellement due à l'augmentation des départs.

L'augmentation des départs depuis quelques années ne se traduit pas par une augmentation des installations ce qui explique ce taux* relativement peu important.

Restructuration, remplacement des départs par des salariés ou par une nouvelle organisation du travail... explique cette diminution globale du nombre de chefs d'exploitation, qui en 2019, est de 32 399 sur la Bretagne (33477 en 2017, 35 244 en 2015, 36 443 en 2013).

**La diminution de ce taux est à relativiser, en effet, lorsqu'on prend en compte la totalité des nouvelles immatriculations, le taux de 50 % environ se maintient.*

réseau
transmission
en agriculture

≡ BRETAGNE ≡
0810 90 29 35

transmission-en-agriculture.com

"Lui confier les clés en toute sérénité"

Des partenaires pour vous aider à réussir
la transmission de votre exploitation



réseau
transmission
en agriculture

≡ BRETAGNE ≡
0810 90 29 35

transmission-en-agriculture.com

Accueil Réseau Transmission

- Accueillir
- Informer
- Orienter

Point accueil installation

création
d'entreprise
en agriculture

≡ BRETAGNE ≡

Point Accueil
Installation

0820 22 29 35

remelanceenagriculture.com

Repérage, information et sensibilisation

Opérations repérages, dispositifs DICA, Forum transmission, sessions "demain, je transmets"

Accompagnement personnalisé

Accompagnement personnalisé

Rendez-vous transmission
(Visites, analyses, conseils, plans d'actions...)

Répertoire départ installation

- Accueil et accompagnement des cédants
- Accueil et accompagnement des candidats
- Gestion offres / demandes
- Mise en relation

Actions collectives : formations, stages, journées d'infos...

Accompagnement Conseils-Expertise-Audit : guide de la transmission, audits transmission, évaluations, conseils juridiques et fiscaux, recherche de repreneur avec le RDI...

Aides financières : CPI, prise en charge des frais d'audit...

repertoireinstallation.com

Installations / Transmissions réussies

INFOS ET ACCOMPAGNEMENTS

→ Point Accueil Transmission

Des conseillers spécialisés sont à votre écoute aux points accueil transmission des Chambres d'agriculture, pour :

- vous informer sur la transmission,
- vous orienter vers les partenaires du Réseau transmission, en fonction de vos besoins,
- vous accompagner et vous conseiller dans cette étape complexe.



Demandez le Guide de la Transmission !

Questions-clés, informations et conseils, outils et accompagnements, témoignages, et contacts partenaires... **toutes les informations utiles pour réussir sa transmission.** Ouvrage gratuit, proposé par le **Réseau transmission**, édité par les Chambres d'agriculture de Bretagne.

• Des journées d'information : "Demain, je transmets..."

Ces sessions, mises en place en partenariat avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs et la MSA, informent les futurs cédants sur les différents aspects de la cessation d'activité, de la retraite à la transmission.

• Des "cafés transmission" organisés par le pôle INPACT

→ Accompagnements



• Des visites "Conseil transmission"

Elles permettent de :

- Faire un point sur l'avancement du projet de transmission, une analyse atouts faiblesses de l'outil et proposer un plan d'actions
- Informer sur la transmission, sur les démarches, les outils d'aide à la transmission (Répertoire Départ Installation RDI, formations cédants,...), les partenaires,...
- Informer sur les attentes des repreneurs : sur le potentiel de candidats à l'installation sur le territoire, sur la transmission possible des petites structures... En effet, de petites structures peuvent permettre l'installation d'un conjoint, voire d'un jeune agriculteur en confortant les moyens de production.

Ces visites, gratuites pour les agriculteurs, sont financées par l'Etat, dans le cadre du programme régional AITA.

• L'audit de transmission



Dispositif financé par le Conseil Régional de Bretagne.

Il présente un descriptif de l'outil à transmettre, une analyse des atouts et faiblesses, des scénarios de reprise et une analyse économique de la reprenabilité. C'est un véritable outil d'aide à la décision pour le futur cédant.

• Formations



De nombreuses formations financées par Vivée, permettent de préparer cette étape complexe, sur les volets financiers, juridiques et fiscaux mais surtout humains

- Préparer sa retraite
- Anticiper les conséquences fiscales et sociales de la transmission
- Appréhender les règles juridiques et leurs impacts sur la transmission d'une exploitation
- Evaluer son exploitation
- Trouver un repreneur
- Se préparer au départ d'un associé

Des partenaires organisés en réseau

réseau
transmission
en agriculture
BRETAGNE
08 10 90 29 35
transmission-en-agriculture.com



Des conseillers à votre écoute et un site Internet

08 10 90 29 35 (prix d'un appel local)
www.transmission-en-agriculture.com

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

→ La DICA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole)

Ce dispositif réglementaire (renforcé par la Loi d'orientation du 6 juillet 1999, et la circulaire d'avril 2001), permet de repérer les cessations d'activité entraînant la libération d'exploitations sans repreneur. Il s'agit d'une démarche déclarative réalisée par tous

les exploitants avant la retraite. En 2015, avec la Loi d'Avenir, l'envoi par la MSA passe de 2 ans à 4 ans avant l'âge légal de la retraite. Un accompagnement des futurs cédants sans successeur est proposé.

- En 2020, c'était au tour des agriculteurs nés en 1963 de recevoir leur "DICA"

Comme chaque année, les MSA ont adressé un formulaire DICA aux futurs retraités, soit à tous les exploitants, 4 ans avant l'âge légal de la retraite. En 2020, ce sont environ **1 500 futurs** cédants qui sont concernés.

Afin de favoriser la transmission et l'adaptation des exploitations pour l'installation des jeunes exploitants ou chefs d'entreprises agricoles, la Mutualité Sociale Agricole les informe qu'ils doivent impérativement déclarer :

- leur intention de cesser leur activité et la date de la cessation d'activité,
- les caractéristiques de l'exploitation,
- les modalités de transmission.

Ce dispositif réglementaire permet de repérer les cessations d'activité entraînant la libération d'exploitations viables ou à conforter.

Au-delà de la démarche administrative, il s'agit pour les futurs cédants de bénéficier d'informations et d'accompagnements dans leurs démarches, en fonction de leurs besoins

→ Le Programme AITA pour accompagner l'installation transmission



Le Programme d'Accompagnement de l'Installation de la Transmission en Agriculture (AITA) financé par l'Etat soutient l'installation "Hors Cadre Familial" des jeunes agriculteurs. Il propose :

- des aides directes aux exploitants pour des stages de parrainage ou des contrats de pré-installation (CPI), complétées par le Conseil Régional (Audit transmission)
- des accompagnements personnalisés : visites "Transmission", suivis post-installation...
- des opérations de communication : sessions "Demain, je m'installe...", "Demain, je transmets...", "Demain, je m'associe...", Observatoire Installation - Transmission, Guide de la transmission, Semaine de la Transmission...]
- des opérations territoriales pour favoriser l'accès au foncier aux porteurs de projet "HCF": opérations de repérage des futurs cédants.

Des futurs cédants dans l'incertitude

Les intentions de cessation sont souvent marquées par l'indécision, reflétant les difficultés auxquelles sont confrontés les futurs cédants : âge et montant des retraites, conjoncture économique, reprenabilité des structures...

Un besoin d'accompagnement à la transmission qui se confirme

La demande en conseil sur les projets de transmission, les aides, la retraite, la réglementation sur les droits à produire ou la politique des structures sont de plus en plus importantes...

L'inscription au RDI est systématiquement proposée lorsque l'exploitation sans repreneur est susceptible d'accueillir un jeune candidat à l'installation.

En 2020, ce sont plus de 2000 agriculteurs et porteurs de projet qui ont été mobilisés lors de cet événement, tenu en distanciel cette année, pour répondre aux contraintes sanitaires.

Les replays sont en ligne pour tout savoir sur l'installation et la transmission.



LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

→ Le stage de parrainage pour un passage de relais sécurisé



Ce dispositif est destiné à faciliter l'installation de jeunes sans lien de parenté avec le cédant (ou le futur associé) en les accueillant comme stagiaire sur l'exploitation pendant les 3 à 12 mois précédant l'installation.

Ce stage vise à professionnaliser le futur jeune agriculteur en lui permettant de réaliser un stage rémunéré sur l'exploitation du cédant, ou dans la société dans laquelle il s'apprête à succéder à un associé qui lui cèdera tout ou partie de ses parts.

Conditions

En fonction de la situation professionnelle du stagiaire au moment de la demande (décret du 23/12/2002), la rémunération varie :

- Prise en charge de 0 à 652,02 €/mois par l'Etat des cotisations sociales et des frais de déplacement (sous certaines conditions),
- ARE (Allocation du Retour à l'Emploi) possible par les Pôles Emploi,
- Certains Conseils départementaux peuvent compléter ces aides.

Un stage de parrainage avec tiers



En 2019, Aude Clech, en Gaec avec son père Michel, a souhaité réaliser un stage de parrainage avec un tiers, Tanguy Cueff, avec l'objectif de s'associer avec lui en remplacement de Michel qui a prévu de prendre sa retraite. *"Il fallait vérifier que nous étions faits pour nous entendre, qu'on avait le même point de vue sur la façon de conduire l'exploitation. Cela a aussi permis à mon père de se préparer au départ en nous confiant progressivement toutes les responsabilités"*, explique-t-elle. Pour Tanguy, le stage était tout aussi indispensable. *"Je suis d'abord passé par une phase de découverte car je ne connaissais pas l'exploitation ni les personnes qui travaillaient ici"*, ajoute-t-il.

Pendant cette période, Aude et Tanguy, tous les deux jeunes parents, ont pu tester une nouvelle organisation de travail pour répondre à leurs attentes et contraintes familiales. *"Nous étions à l'écoute l'un de l'autre pour faire évoluer l'outil de production et l'organisation du travail pour qu'ils nous correspondent"*, ont-ils précisé.

"Au cours du stage, nous sommes restés nous-mêmes car libres de tout engagement contrairement à une période de salariat avec une relation de patron-salarié", explique Tanguy. Et Aude de conclure, *"ce stage est indispensable avant une association afin d'apprendre à travailler ensemble, il nous a permis de s'adapter l'un à l'autre"*.

→ Les GFA : outils de financement du foncier agricole

Le GFA est un outil intéressant pour permettre le financement du foncier agricole, particulièrement lourd pour le repreneur ; mais aussi pour permettre aux cédants et propriétaires de transmettre les biens familiaux tout en permettant l'installation et évitant des situations d'indivisions complexes.

Le GFA Familial : il a vocation à faciliter la transmission du patrimoine familial et à en assurer la pérennité. Il évite les indivisions et donne au cohéritier exploitant la possibilité de poursuivre l'exploitation.

Le GFA Investisseur : généralement constitué par l'intermédiaire d'une banque ou d'un notaire, il a pour but d'apporter des capitaux tout en déchargeant les agriculteurs du poids des investissements. Le GFA acquiert les terres qu'il loue ensuite aux agriculteurs.

Le GFA mutuel : issu du syndicalisme agricole, il permet d'aider un fermier qui ne peut acquérir seul le fonds qu'il exploite.

Autres possibilités d'acquisitions collectives : SCI, SCIC...

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

→ Le portage foncier



Financé par la Région Bretagne et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ce dispositif permet l'acquisition par la SAFER de quelques exploitations ou parties d'exploitations, en attente d'une installation sur un projet "durable". Une convention a été passée avec la SAFER pour l'achat du bien. Le Conseil départemental et le Conseil régional prennent en charge les frais de stockage. Les partenaires de l'installation (PAI / RDI) recherchent les porteurs de projet et organisent l'appel à candidature.

Safer Bretagne : facilitateur de vos démarches

Au moment de la transmission, peuvent survenir :

- des désaccords avec les propriétaires pouvant remettre en cause le projet d'installation, (pensez à les associer au projet le plus en amont possible !),
- des risques de démantèlement de l'exploitation,
- des manques de capitaux au moment de la reprise,

- un décalage dans le temps entre le projet de transmission et le projet d'installation...

La Safer peut apporter des solutions avec des outils sur mesure : négociation amiable du foncier, des bâtiments d'exploitation et d'habitation ainsi que du stock, du cheptel ou du matériel ; stockage de foncier, recherche de bailleurs...



→ Accompagnement Installation Transmission à destination des collectivités

Les Chambres d'agriculture de Bretagne proposent aux collectivités un panel d'actions dans la mise en œuvre des programmes de développement local autour des enjeux du renouvellement des générations en agriculture :

- 1 - Profil de territoire pour élaborer sa stratégie locale : chiffres-clés, diagnostics, conseils... en lien avec les axes économiques, sociaux, alimentation locale, environnement, climat-énergie...
- 2 - Accompagnement des futurs cédants dans leur transmission en faveur de l'installation (repérage des futurs cédants sans successeurs, conseils spécialisés, promotion des offres de fermes, recherche de repreneur et mises en relation...)
- 3 - Accompagnement des projets d'installation à haute valeur ajoutée (accès au foncier, étude de faisabilité et appel à candidature...)
- 4 - Accompagnement des projets d'installation : soutien de la création d'entreprise en agriculture, journées thématiques, formations et suivis post-installation, émergence de groupes, développement et sécurisation des projets d'installation du territoire...

Ces opérations peuvent bénéficier de financement AITA.

En savoir +

Contactez le chargé d'animation territorial de l'antenne Chambre d'agriculture de votre secteur.



LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

→ Le RDI : un accompagnement professionnel, confidentiel et gratuit

Le RDI fait rencontrer les cédants et porteurs de projet pour des installations réussies

Cette mission de service public des Chambres d'agriculture favorise l'installation Hors Cadre Familial, grâce à un accompagnement professionnel, confidentiel et gratuit. Il s'adresse :

- aux agriculteurs sans successeur ou recherchant un associé
- aux porteurs de projets en recherche d'exploitation, de foncier et/ou d'associés.

Le conseiller spécialisé RDI peut à la demande des **futurs cédants** :

- Apporter Informations et Conseils sur la Transmission.
- Proposer des solutions pour transmettre l'outil de travail dans les meilleures conditions.
- Réaliser le bilan des atouts et faiblesses, suite à une visite de l'exploitation.
- Diffuser l'offre (www.repertoireinstallation.com, presses...) si besoin.

Le conseiller reçoit les **candidats** pour :

- Les informer sur l'installation, les démarches, les mesures d'aides...
- Apporter conseils économique, réglementaire et juridique.
- Les aider à élaborer leur projet.
- Réaliser une analyse de risques afin d'identifier les étapes à sécuriser.

Un décalage récurrent entre l'offre et la demande

1100 porteurs de projet inscrits pour pour **616** exploitations au total.

En 2020, **418** nouveaux candidats pour **219** nouveaux cédants inscrits.

www.repertoireinstallation.com

le premier site d'annonces d'offres en ligne. En 2019, 2 350 000 consultations des annonces "offres d'exploitation" ! La Bretagne est particulièrement dynamique, 2^e région au niveau national sur le palmarès du nombre de consultations, avec 450 000 consultations.



TRANSMETTRE avec le Répertoire Départ Installation

Vous recherchez un repreneur ou un associé, les conseillers des Chambres d'agriculture de Bretagne vous accompagnent

repertoireinstallation.com



Exploitations agricoles :
rechercher, s'associer, transmettre

Le "RDI", un outil pour installer et transmettre !

Pour rechercher une exploitation où s'installer ou proposer sa ferme à reprendre, le Répertoire Départ Installation (RDI) existe. Cet outil est animé par les conseillers transmission des Chambres d'agriculture, dans le cadre de leur mission de service public et propose de mettre en relation des agriculteurs cédants avec des porteurs projet.

Ces conseillers experts connaissent le marché de l'offre et de la demande et accompagnent les agriculteurs dans les différentes étapes et stratégies à mener en fonction des besoins, des profils et des projets, en toute confidentialité.

Un outil pour trouver du foncier, de plus en plus nécessaire dans le contexte actuel.

En effet, les tendances actuelles :

- Augmentation de la demande hors du cadre familial, de nouveaux profils d'agriculteurs.
- Augmentation de l'offre, avec de nombreux départs en lien avec la pyramide des âges,

expliquent l'intérêt croissant pour cet outil, qui se traduit notamment par une augmentation des consultations du site de publicité : www.repertoireinstallation.com

Décalage entre les offres et la demande

Au-delà des chiffres, un décalage persiste entre l'offre et la demande, sur le plan qualitatif : la localisation (faible mobilité des porteurs de projet), le statut (faible recherche en association), la taille et la production des ateliers (augmentation des recherches sur des "petits fonciers", plutôt en production végétale), le coût de reprise (souvent trop important), le temps, les délais et le décalage dans la maturité des projets entre cédants/repreneurs, et parfois sur le plan humain...

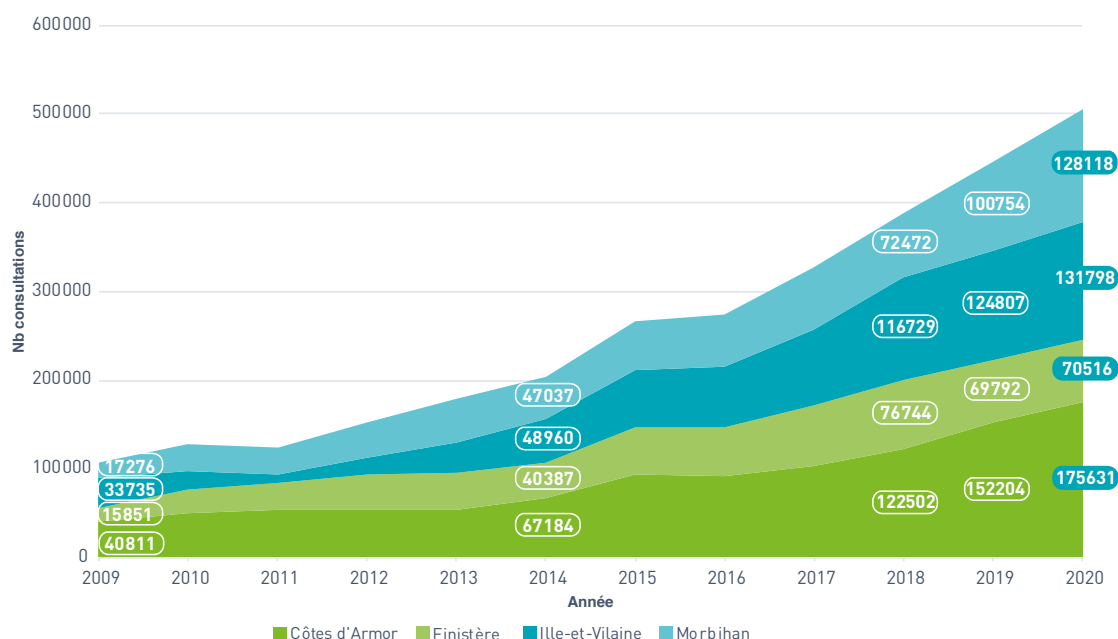
Mais chaque projet est unique, et il suffit d'une bonne rencontre, de la bonne opportunité pour que le projet se fasse ! Il faut s'y être préparé, savoir ce que l'on veut et garder une certaine ouverture.

De nombreuses installations, aidées ou non aidées se font ainsi : 40 % de l'installation hors cadre familial se fait grâce au RDI.

Source : TerrAgricultures – Edition 13 Novembre

Évolution des consultations des offres

(site [www.repertoireinstallation.com/dept breton](http://www.repertoireinstallation.com/dept_breton) de 2009 à 2020)



→ Le RDI en chiffres



Cédants et offres de fermes

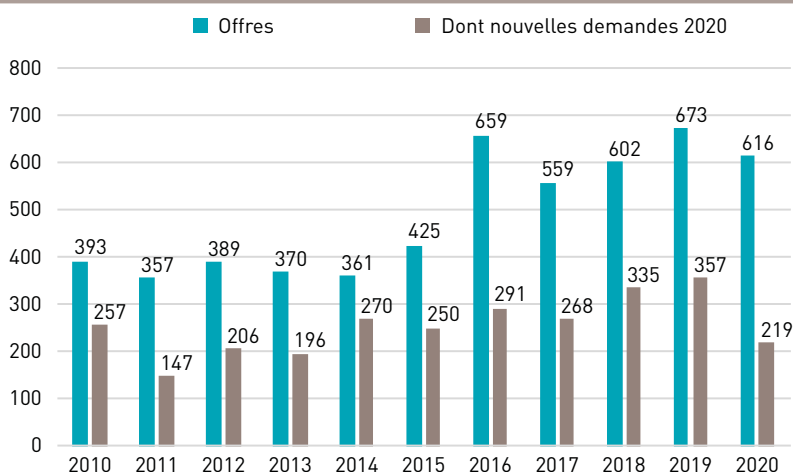
PLUS DE 1 000 CONTACTS AU RÉSEAU TRANSMISSION

500 visites de futurs cédant

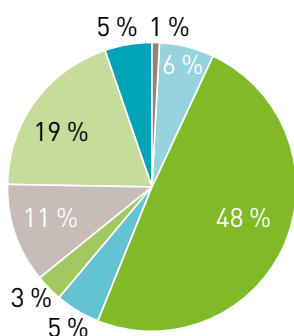
616 cédants en recherche de repreneur accompagnés par le RDI

219 nouvelles offres proposées en 2020

• Toujours plus de nouvelles exploitations proposées



• Analyse des nouvelles offres



- Légumes Plein champ Cultures
- Bovins viande
- Volailles
- Maraîchage, Verger, Horticulture
- Autres élevages (Ovins, Equins, Caprins...)
- Mixtes
- Bovins lait
- Porcs

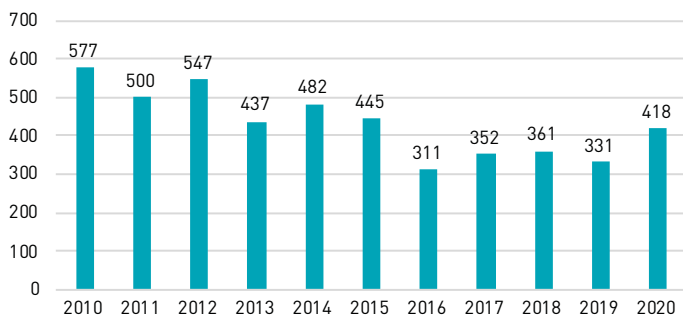
	2019	2020
En recherche d'associé	9 %	7 %
Offres en AB	14 %	20 %
Habitat disponible	56 %	58 %
Proposées pour projet à haute valeur ajoutée	21 %	22 %



Candidats à la reprise et recherches de foncier

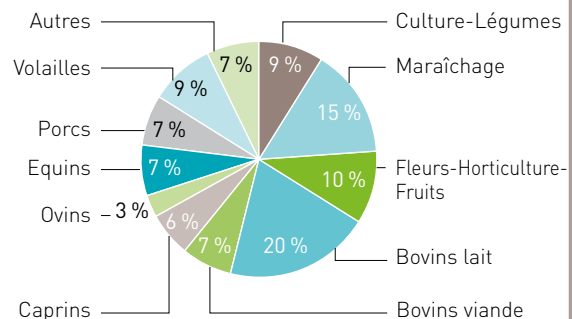
418 nouveaux candidats inscrits en 2020, en recherche d'exploitation ou d'une association

- La Bretagne attire toujours de nombreux porteurs de projets



- Profil des nouveaux candidats 2020
- Production principale recherchée

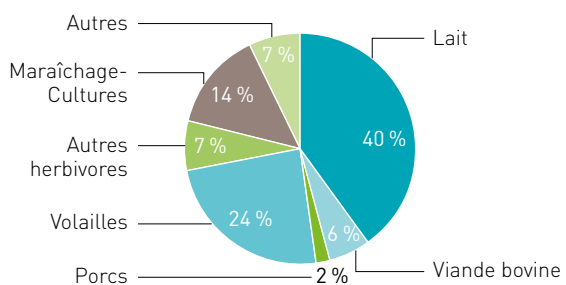
	2019	2020
Age moyen	33,4 ans	33,4 ans
Femmes	31 %	32 %
Origine agricole (parents)	35 %	29 %
Projet installation individuelle	77 %	71 %
Recherchent en AB	56 %	48 %
Originaires de Bretagne	72 %	73 %



- Le RDI a accompagné et réussi 96 mises en relation cédants/repreneurs en 2020

Zoom sur les installations du RDI

- 96 installations
- 34 % d'installations non aidées
- Installation en moyenne à 32 ans
- 33% d'installations en AB



ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS FRAGILES, RECONVERSIONS ET CESSATIONS

Dans le cadre des cellules Entr'Agri, les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs qui rencontrent des difficultés d'ordre économique, social, de santé... ou en réflexion de reconversion professionnelle.

Elles proposent, en lien avec l'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles, de :

- détecter les publics rencontrant des difficultés dans le cadre d'actions individuelles ou territoriales,
- aider les agriculteurs dans leurs démarches : accueil, informations sur les dispositifs et accompagnements, orientations vers les partenaires (MSA, Conseil départemental, Pôle Emploi, Conseil Régional, centres de formation...),
- accompagner les agriculteurs et suivre les plans d'actions personnalisés,
- orienter vers le Répertoire Départ-Installation pour favoriser la transmission à un jeune agriculteur si nécessaire...

Exploitations agricoles en situation difficile : pensez aux cellules de veille !

Les Chambres d'agriculture de Bretagne coordonnent dans chaque département des cellules de veille économique et sociale appelées "Entr'Agri" pour venir en aide aux agriculteur-trices en situation difficile.

Des chartes de fonctionnement garantissent **confidentialité** et **neutralité** pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Dans tous les cas :
NE PAS RESTER SEUL et INTERVENIR DÈS QUE POSSIBLE



Parents, conjoints, partenaires, administrateurs, élus, voisins, collègues... Appelez et faites que les agriculteurs contactent les cellules départementales Entr'Agri dès que vous détectez des signes inquiétants de difficultés.

CONTACTS INSTALLATION ET TRANSMISSION EN BRETAGNE



Point Accueil Installation des Côtes d'Armor

Maison de l'Agriculture - BP 10540 - 22195 Plérin
pai22@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission des Côtes d'Armor

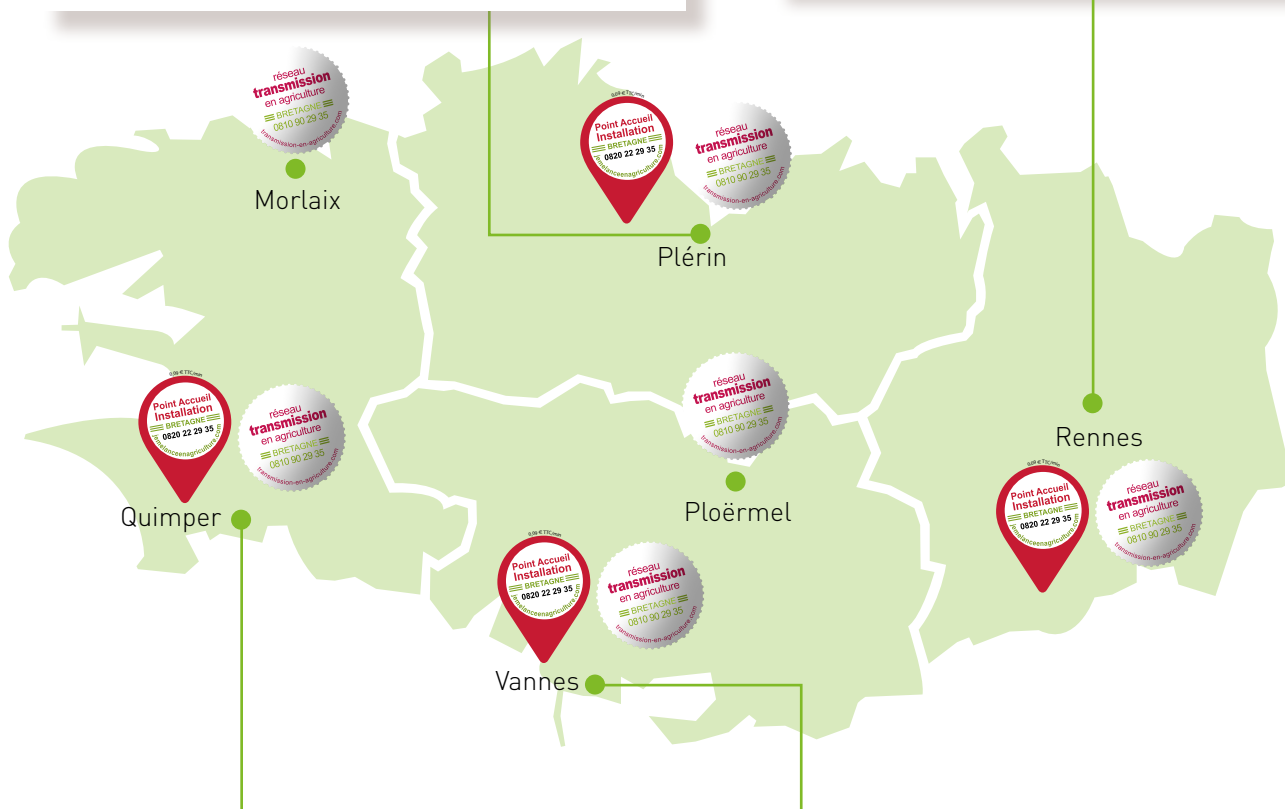
Karl PIERRET (Plérin)
Valérie LAVOREL (Broons)

Point Accueil Installation d'Ille-et-Vilaine

Maison de l'Agriculture - Rue Maurice Le Lannou -
CS 14226 - 35042 Rennes
pai35@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission d'Ille-et-Vilaine

Annette HURAUULT (Rennes)
Jean-Michel DROUIN (Rennes)



Point Accueil Installation du Finistère

24 route de Cuzon - CS 26032
29322 QUIMPER Cedex
pai29@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission du Finistère

Rose-Marie DERRIEN (St Ségall)
Anthony FROGER (Morlaix)

Point Accueil Installation du Morbihan

Avenue du Général Borgnis Desbordes
56006 Vannes
pai56@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission du Morbihan

Rémi CASTEL (Vannes)
Laurence CHEZE (Ploërmel)

SOLUTIONS

JEUNES AGRIS

5 engagements Groupama
pour vous aider à construire
votre avenir en confiance.

Renseignez-vous auprès
de votre Conseiller Groupama.

[groupama.fr](https://www.groupama.fr)



Groupama
la vraie vie s'assure ici